

COMITÉ DU BOIS

CEE-ONU

**Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies**

69^{ème} SESSION

**LE MARCHÉ DU BOIS EN FRANCE
SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME**

Septembre 2011
Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval
Sous-direction de la forêt et du bois
Bureau du Développement Economique

SOMMAIRE

1. Tendances économiques générales et contexte politique	3
2. Politiques publiques et initiatives privées en matières de produits forestiers	4
3. Moteurs des marchés des produits forestiers	6
4. Evolution des marchés des produits forestiers	6
A. Matière première bois	6
B. Bois énergie et politiques de promotion	10
C. Produits forestiers certifiés	11
D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur-ajoutée	13
E. Sciages résineux	14
F. Sciages feuillus	15
G. Panneaux dérivés du bois	17
H. Pâte à papier et papiers cartons	17
I. Marché du carbone dans le secteur forestier	19
5. Tableaux	20
A. Indicateurs économiques (commerce extérieur)	20
B. Production et commerce des produits forestiers en 2008, 2009 et 2010	22

Ce rapport intègre des données du Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que des informations fournies par divers organismes de la filière forêt-bois : la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL), la Fédération nationale du bois (FNB), Forestiers Privés de France, Le Commerce du bois (LCB), l'Office national des forêts (ONF), PEFC France, FSC, l'Union de la coopération forestière française (UCFF), l'Union des fabricants de contreplaqués (UFC), l'Union des industries des panneaux de process (UIPP).

Contact : Michel Hubert (michel.hubert@agriculture.gouv.fr)

1. TENDANCES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET CONTEXTE POLITIQUE

La dernière note de conjoncture de l'INSEE disponible (juin 2011) au moment de l'élaboration de ce document ne fait pas état des effets de la crise économique et financière globale de l'été 2011. Le ralentissement de l'activité et la chute de l'emploi enregistrés seront analysés dans la note de conjoncture de l'INSEE qui devrait être publiée en octobre 2011.

Au printemps 2011, des signaux d'un fléchissement de l'activité sont apparus dans les économies avancées. Celles-ci subissent depuis plusieurs mois une hausse des prix des matières premières importées, qui pèse sur les coûts des entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs. En outre, le séisme survenu le 11 mars dernier au Japon a fortement endommagé l'appareil productif du pays, provoquant également des difficultés d'approvisionnement et des ruptures de production dans certains secteurs industriels, notamment aux États-Unis.

Ces chocs sont cependant de nature temporaire : avec la stabilisation attendue des prix des matières premières, l'inflation devrait amorcer un recul d'ici la fin de l'année ; l'économie japonaise devrait renouer avec une forte croissance au second semestre, liée à la reconstruction et à la reconstitution des capacités productives. De façon générale, les perspectives d'activité s'éclairciront donc dans les économies avancées dans la deuxième moitié de l'année.

En France comme dans les économies avancées, le climat conjoncturel, décrit dans les enquêtes de conjoncture, a récemment marqué le pas, et un coup de frein s'annonce sur l'activité au deuxième trimestre : très élevée au premier trimestre 2011 (+1,0 %), la croissance ne s'élèverait qu'à 0,2 % au deuxième. Au-delà du contexte macroéconomique général, ce profil de croissance serait marqué par plusieurs facteurs spécifiques.

Ainsi, au premier trimestre, la croissance française a été en partie soutenue par des facteurs exceptionnels, notamment par des effets de rattrapage à la suite des grèves de l'automne dernier : ces effets se dissiperaient au deuxième trimestre. La consommation des ménages pâtirait en outre du contrecoup de la prime à la casse, tandis que les températures exceptionnellement clémentes freineraient les dépenses d'énergie. La consommation des ménages enregistrerait donc un recul important au deuxième trimestre 2011 : -0,4 %.

Ces facteurs de ralentissement seraient ponctuels, et ne remettraient pas en cause la dynamique de reprise, à l'œuvre depuis deux ans : au deuxième semestre 2011, la croissance reviendrait sur un rythme de 0,5 % par trimestre, portée par la hausse de l'investissement et de l'emploi. Dans le sillage des créations d'emploi, les revenus d'activité alimenteraient les gains de pouvoir d'achat des ménages. La consommation des ménages se redresserait au second semestre, en ligne avec le pouvoir d'achat, pour suivre un rythme un peu inférieur à celui observé avant la crise.

Cette prévision est entourée de plusieurs aléas. Au-delà des effets temporaires, la faiblesse de l'économie américaine pourrait être plus prononcée et durable qu'envisagée ici. De même, le rétablissement de l'économie japonaise pourrait être plus lent, notamment s'il venait à buter sur des contraintes d'offre dans le secteur de l'énergie. À l'inverse, face à l'amélioration du marché du travail, les ménages français pourraient rompre avec les comportements de précaution qu'ils ont adoptés pendant la crise, et leur consommation progresser plus vivement qu'envisagé dans cette prévision.

2. POLITIQUES PUBLIQUES ET INITIATIVES PRIVÉES EN MATIÈRE DE PRODUITS FORESTIERS

Afin de répondre à ses engagements européens et aux besoins en énergie et matériau écologique que constitue le bois, la France s'est donnée pour objectif d'augmenter significativement la récolte de bois. Le 19 mai 2009, à Urmatt, le Président de la République a annoncé un plan de développement destiné à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois autour de la mobilisation accrue de la ressource forestière accompagnée d'une meilleure préservation de la biodiversité.

Ce plan s'organise autour de trois axes : la création de nouveaux débouchés pour le bois, la structuration de la filière et une mobilisation accrue de la ressource. Il s'est appuyé sur les propositions de la mission confiée par Monsieur Nicolas Sarkozy à l'ancien Ministre de l'agriculture Jean PUECH, afin d'élaborer un plan d'action en faveur de la filière forêt-bois française. Ce rapport s'est lui-même inscrit dans les suites des Assises de la forêt et du Grenelle de l'environnement.

Développer l'usage du bois dans la construction et pour l'énergie

Le Gouvernement encourage le développement de débouchés porteurs dans les domaines de la construction et de l'énergie qui constituent des leviers importants pour sortir de la crise économique.

Dans le secteur de la construction, trois mesures réglementaires ont été prises :

- ✓ l'exemption de permis de construire pour les travaux d'isolation extérieure (décret du 16 octobre 2009) ; les bardages en bois sont ainsi désormais soumis à une simple déclaration préalable.
- ✓ la multiplication par 10 du seuil minimum d'incorporation du bois dans les constructions neuves (décret du 15 mars 2010 et arrêté du 13 septembre 2010) ;
- ✓ la majoration des règles de densité « bois », jusqu'à 30%, pour les bâtiments respectant des critères élevés de performance énergétique et permettant la levée, sous conditions, des blocages à l'utilisation du bois par le gel des règles des plan locaux d'urbanisme interdisant ce matériau (décret n°2011-830 du 12 juillet 2011).

Dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement, par arrêté du 28 décembre 2009, a plus que doublé le taux du rachat de l'électricité produite à partir de bois pour les unités de cogénération de plus de cinq mégawatts électriques. Ce seuil a été abaissé à un mégawatt électrique pour les scieries de taille industrielle afin de développer leur capacité de séchage, dans les conditions fixées par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (arrêté du 27 janvier 2011).

Par ailleurs, un travail de concertation engagé avec les organisations professionnelles doit permettre d'identifier les voies les plus adaptées afin de valoriser le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique.

Renforcer la structuration de la filière forêt-bois

Pour réduire le déficit de la balance commerciale pour les produits bois, la France a besoin d'une filière organisée et d'un tissu industriel structuré.

Cette organisation passe par le renforcement des organisations interprofessionnelles : France Bois Forêt, pour l'amont, dont l'accord interprofessionnel a été étendu par arrêté du 6 juin 2011 pour la période 2011/2013 et le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois pour l'aval. Ces deux organisations ont vocation à mener des actions communes.

La reconnaissance des organisations de producteurs (décret du 25 février 2010) contribue en outre au regroupement de l'offre pour l'approvisionnement des industries de transformation. Cette mesure, déployée dans le cadre de la circulaire du 23 décembre 2010, prévoit à cet égard un critère d'éligibilité basé sur le mode de commercialisation qui doit s'effectuer à partir de contrats d'approvisionnement pluriannuels ou annuels comportant une clause de tacite reconduction.

Afin de faire émerger un tissu d'industries de taille suffisante face à la compétition internationale, le fonds bois a été créé le 25 septembre 2009. Alimenté par les partenaires financiers fondateurs (Groupe Eiffage, Crédit Agricole, Office national des forêts – ONF- et le Fonds d'investissement stratégique), il est doté de 20 millions d'euros. En deux ans, ce fonds a réalisé cinq investissements pour un montant global de 7,7 millions d'euros dans les secteurs prioritaires des scieries, des produits pour la construction bois et du bois énergie. Le soutien à l'investissement a également été renforcé en 2011 par deux mesures visant à développer et améliorer la compétitivité du secteur de la première transformation du bois d'œuvre : la réforme du dispositif Adibois visant à favoriser l'exploitation des bois feuillus et à valoriser les sciages de bois résineux, la mise en place d'un fonds de modernisation des scieries, en partenariat avec Oséo, par l'instauration de prêts participatifs au développement de nature à permettre une relance des investissements à hauteur de 22,5 millions d'euros dans les petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois.

Le soutien au développement de la filière forêt-bois se poursuit en respectant la hiérarchisation de l'utilisation de la biomasse issue du Grenelle de l'environnement (alimentaire>matériau>énergie). En outre, les investissements d'innovation et de modernisation de la filière forêt-bois pourront prendre toute leur place dans le cadre des appels d'offres et des autres dispositifs financés par les dépenses d'avenir, à l'instar du projet Xyloforest qui a obtenu, en janvier 2011, 10,2 millions d'euros au titre du programme Equipex.

Mobiliser la ressource et renforcer la gestion des risques

Gestionnaire des forêts publiques et responsable de la mise en marché d'environ 40% des bois, l'ONF s'est profondément réformé ces dernières années pour renforcer son rôle structurant pour la filière bois, en particulier par le développement des contrats d'approvisionnement avec les industriels tel que le prévoit son contrat d'objectif et de performance 2012-2016, adopté le 21 juillet 2011.

L'effort de mobilisation doit également concerner les forêts privées qui représentent les trois quarts des forêts et qui sont détenues par 3,5 millions de propriétaires. Afin de dynamiser leur gestion, les soutiens publics seront conditionnés à l'exploitation effective de la forêt. Par décret en date du 19 mai 2010 et arrêté du 23 février 2011, l'octroi des exonérations de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de succession est désormais subordonné à la production d'un bilan décennal de gestion durable.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) vise à rendre plus dynamique la gestion en forêt privée et à dépasser le handicap de son morcellement. Sauf exception liée à un fort morcellement, toutes les propriétés de plus de 25 ha devront désormais faire agréer un plan simple de gestion et pourront donc pratiquer une gestion suivie (décret n°2011-587 du 25 mai 2011). Les actions territoriales de développement forestier seront ciblées sur les massifs sous-exploités grâce à des plans pluriannuels régionaux de développement forestier dont la mise en place effective a été initiée dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 2010. Afin d'améliorer la structuration du foncier forestier, les cessions amiables de petites parcelles forestières seront facilitées.

Enfin, pour répondre à une demande forte des sylviculteurs, un dispositif assurantiel a été inscrit dans la loi. Il repose, d'une part, sur un compte d'auto-assurance, dont les sommes peuvent être employées pour faire face aux conséquences des aléas ou pour les prévenir et d'autre part, sur une incitation fiscale (réduction d'impôt) à la souscription d'une assurance privée. Le comité national de la gestion des risques en forêts, instauré par l'article 68 de la LMAP (décret n°2011-

271 du 14 mars 2011 et arrêté du 19 juillet 2011), a tenu sa réunion inaugurale le 21 juillet dernier pour examiner les projets de décrets et arrêté relatifs au déploiement du dispositif.

3 MOTEURS DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

Le principal moteur des marchés des produits forestiers est bien évidemment la demande en produits de construction, biens de consommation ou combustibles dérivés du bois, avec des tendances de fond (recours aux matériaux renouvelable), des caractéristiques culturelles (modèle architectural traditionnel par exemple) ou encore des effets de mode (aspect esthétique des bois, choix des architectes et *designers*). Dans l'analyse de cette demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...) jouissant d'une image plutôt positive et la forêt ou l'arbre dont il est issu, dont le prélèvement est trop souvent et à tort associé aux images de déforestation.

Cette demande, déjà amplement influencée par les facteurs précités, est très largement soumise d'une part aux aléas économiques, dont dépendent très étroitement les secteurs de la construction et de l'emballage, et d'autre part aux aléas liés aux phénomènes météorologiques ou sanitaires que peuvent subir les forêts (tempêtes, incendies, attaques d'insectes...). En France comme ailleurs, la crise économique a durement touché tous les secteurs de la filière forêt bois en 2008 et 2009 ; la tempête Klaus qui a sévi dans le Sud-Ouest le 24 janvier 2009 est venue la fragiliser un peu plus.

Le moteur de la demande peut néanmoins être soutenu par des politiques publiques. C'est le cas en France avec le Grenelle de l'environnement, grand forum environnemental à cinq collèges (Etat, Collectivités, Salariés, Employeurs, ONG) lancé fin 2007. Celui-ci a permis de dessiner les grands axes de la politique du gouvernement français, traduits en deux lois et de nombreux textes d'application. Certaines dispositions ont été mises en place en faveur du bois construction et du bois énergie (cf. 2.). D'autres, comme le développement des bâtiments basse consommation leur profitent indirectement.

Ces politiques en faveur du bois ne sont pas légitimes sans une attention particulière portée à son origine légale et durable. C'est le rôle du dispositif encadrant les politiques d'achats publics que l'Etat français a mis en place depuis 2005 et qui est en cours d'évolution pour prendre en compte les avancées réglementaires (plan d'action de l'UE « FLEGT ») et celles apportées par les entreprises et les producteurs forestiers (certification, chartes d'achats responsables, etc).

4. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

A – MATIÈRE PREMIÈRE BOIS (BOIS RONDS, Y COMPRIS LES GRUMES DE SCIAGE ET LE BOIS DE TRITURATION)

A.1. LA RÉCOLTE FRANÇAISE

Selon les premiers résultats de l'enquête annuelle de branche, le volume récolté en 2010 (39,3 Mm³) a augmenté de 1,6 % par rapport à 2009 (38,6 Mm³). Comme en 2009, l'importance des chablis récoltés de la tempête Klaus du 24 janvier 2009 (9,2 Mm³ en 2010) explique un niveau de récolte nettement supérieur à celui de l'avant tempête (35,5 Mm³ en 2008).

Les volumes commercialisés en 2010 se répartissent comme suit :

- ✓ 5,1 Mm³ de bois d'œuvre feuillus (5,2 Mm³ en 2009 et 6,1 Mm³ en 2008),
- ✓ 15,8 Mm³ de bois d'œuvre résineux (17,3 Mm³ en 2009 et 15,0 Mm³ en 2008),
- ✓ 14,0 Mm³ de bois de trituration et d'industrie (12,4 Mm³ en 2009 et 11,4 Mm³ en 2008),
- ✓ 4,3 Mm³ de bois de feu (3,8 Mm³ en 2009 et 3,0 Mm³ en 2008).

Il faut rajouter à cette récolte commercialisée la part de bois prélevée en forêt pour l'autoconsommation, essentiellement pour le bois de chauffage. Cette part représente un volume estimé à environ 18,5 Mm³.

La commercialisation des bois par les coopératives forestières

Les propriétaires forestiers privés (au total 3,5 millions en France) ont commercialisé environ 25 Mm³ en 2010, soit 63% de la récolte totale.

En 2010, 8200 producteurs ont rejoint la coopération forestière portant ainsi le nombre d'adhérents à 108 000 propriétaires forestiers, avec une surface forestière confiée en adhésion de 2 millions d'hectares. La coopération forestière dépasse le seuil des 7,5 Mm³ de bois commercialisés, en progression de près de 1,5 Mm³ par rapport à 2009. Alors que la surface forestière en adhésion représente 18 % de la surface de la forêt privée, la coopération forestière a commercialisé 30 % de la récolte de bois issue de la forêt privée. Cette augmentation est imputable en grande partie aux volumes issus des régions sinistrées par la tempête Klaus d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Le reste du territoire connaît néanmoins une progression également très significative, de 16 % entre 2009 et 2010.

La part des volumes exploités et vendus sous contrats d'approvisionnement se stabilise au niveau très élevé de 94 %.

En 2010, la prédominance des bois résineux dans les volumes commercialisés s'est encore confirmée, ces derniers représentant 80 % des volumes vendus. Les autres groupes d'essences baissent à nouveau en valeur relative (15 % pour les feuillus, 5 % pour les peupliers). Il convient toutefois de noter qu'en valeur absolue les volumes de bois feuillus commercialisés restent stables à un peu plus de 1 Mm³.

Il est clair toutefois que cette répartition ne correspond pas à la nature du stock existant en forêt privée en France, qui reste pour près des deux tiers en bois feuillus. Cette discordance très forte de la demande entre celle portant sur la matière première résineuse et celle portant sur les bois feuillus s'est encore accentuée. Elle constitue un sujet d'inquiétude majeure pour la coopération forestière qui souhaiterait qu'une action soit engagée sans délais pour permettre un accroissement des volumes mobilisés de bois feuillus.

Les volumes vendus en bois de chauffage continuent leur progression avec une demande soutenue, malgré les variabilités saisonnières. La position des coopératives forestières sur le marché des bois bûche s'affirme de plus en plus, avec plus de 710.000 stères (st) de bois de chauffage commercialisés en 2010. Pour rappel, cette croissance est continue depuis plus de 3 ans : 410 000 st en 2007, 448 000 st en 2008 et 605 000 st en 2009. La coopération forestière poursuit sa structuration sur ce marché, en voie d'assainissement, avec des initiatives très volontaristes, notamment dans le Centre et le Sud de la France.

La coopération forestière conforte sa position de leader en termes de fourniture pour les énergies renouvelables bois, avec une production de plaquettes forestières de 177 000 tonnes en 2010 contre 135 000 tonnes en 2009.

Les volumes livrés à l'industrie de la trituration se sont élevés à 2,7 millions de tonnes, en progression de 42 %, avec une très forte incidence pour ce poste de la zone sinistrée du grand Sud-Ouest, puisque les deux coopératives CAFSA et COFOGAR commercialisent à elles seules près de 2 millions de tonnes de bois de trituration, essentiellement constitués de bois résineux.

Le redressement de la situation des marchés du bois en 2010 par rapport à 2009, est notamment visible dans le redressement du chiffre d'affaires global de la coopération. Après une baisse de 15% en moyenne en 2009, malgré une augmentation déjà sensible des volumes vendus (forte érosion des prix), celui-ci a progressé en 2010 de 30% à l'échelle nationale, atteignant une valeur de 323 M€.

La situation en 2010 est beaucoup moins déséquilibrée qu'en 2009 puisque, si la progression du chiffre est moindre hors région grand Sud-Ouest (15% seulement), elle est redevenue positive, essentiellement du fait de la demande en bois résineux dont les prix se sont significativement redressés.

La récolte en forêts publiques

Les volumes de bois mobilisés (vendus ou délivrés) en 2010 dans les forêts publiques se sont élevés à 14,3 Mm³ (14,7 Mm³ en équivalent bois sur pied, EBSP) ; 6,2 Mm³ proviennent des forêts domaniales et 8,1 Mm³ des forêts des collectivités (y compris 1,5 Mm³ délivrés au titre de l'affouage¹).

Ces volumes mobilisés augmentent de 18% par rapport à 2009, revenant ainsi au niveau de la période 2003-2007, avant la crise mondiale apparue au second semestre 2008. Cela s'explique par un besoin des industriels du bois de reconstituer des stocks en début d'année puis par un réel dynamisme de la demande durant les trois trimestres suivants. L'offre de bois s'est accrue de 10% (+1,4 Mm³) en raison d'un déstockage d'inventures (pour 0,8 Mm³) et d'une mobilisation supérieure (pour 0,6 Mm³) en forêt publique.

L'analyse par essence révèle une hausse significative des volumes mobilisés pour le chêne (+25%), le hêtre (+17%) et les résineux blancs (+14%). A l'inverse, pour les résineux rouges, les volumes mobilisés baissent de 8%, comme déjà en 2009. Cela s'explique par la fin de récolte au premier semestre des chablis de pin maritime en forêt publique, suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, ainsi que par la poursuite du gel de nombreuses coupes prévues auparavant.

Les volumes vendus gagnent 19% et ceux délivrés en affouage 9%. Toutes forêts publiques confondues, 78% des volumes ont été vendus « sur pied » et 22% ont été façonnés et vendus bord de route. Les ventes de gré à gré ont représenté 44 % du volume mobilisé, les ventes publiques 46 % et les délivrances (affouage) 10 %.

En 2010, les volumes en contrat d'approvisionnement augmentent de 250 000 m³ EBSP et représentent 18% du total vendu. Ce mode de vente s'est développé plus fortement en forêt domaniale qu'en forêt communale, certaines communes ayant privilégié la vente publique dans un contexte de forte concurrence.

Les prix des bois des forêts publiques

En 2010, le prix moyen apparent des bois des forêts publiques est de 34,2 €/m³ (contre 30,4 €/m³ en 2008). Cette progression de 12% s'est principalement réalisée au second semestre, comme en témoigne la hausse de 19% du prix moyen aux ventes d'automne. A cette période, c'est le développement des usages du bois en France qui devient réellement moteur et non plus la reconstitution de stock des industriels.

Comme pour le prix moyen apparent, l'évolution des cours et les prix des principales essences font référence aux résultats de l'ensemble de l'année.

Le prix du chêne est en hausse modeste : Loin de son niveau de 2008, le prix du chêne augmente en 2010 de 11%, mais cela s'accompagne d'une meilleure représentation des qualités supérieures. En effet, la demande en bois à merrain qui était très faible en 2009 a doublé en 2010, mais la recette correspondante reste inférieure de 30% à celle de 2008. Par ailleurs, le marasme

¹ L'affouage permet aux habitants d'une commune forestière de disposer d'une quantité de bois nécessaire récolter dans la forêt communale pour se chauffer.

des marchés des bois de qualité secondaire destinés au parquet et à la traverse s'est poursuivi. Globalement, le prix du bois d'œuvre, toutes qualités confondues, reste inférieur de 20% à celui de 2008.

Le prix du hêtre reste très bas : Sa hausse n'est que de 5%, tirée principalement par les qualités secondaires, destinées à l'emballage, à la trituration et au bois-énergie. Le prix des gros bois reste au tiers de sa valeur de 1999, leurs usages ayant diminué drastiquement.

Des résineux blancs plébiscités pour la construction : La hausse continue sur l'année 2010 atteint 15% en moyenne, 14% pour les grumes et 33% pour les billons. L'épicéa est l'essence la plus demandée devant le sapin. Avec le développement du matériau bois dans la construction en France, les scieurs craignent un manque de matière première, et on note une vive concurrence. Le marché des bois de qualité secondaire destinés à l'emballage a connu un rebond spectaculaire.

Des résineux rouges bien orientés : les tendances sont les mêmes que pour les résineux blancs en qualité charpente. Pour les qualités secondaires destinées à l'emballage ou à la trituration, les prix qui avaient été fortement déprimés par l'importance des chablis de pin maritime de la tempête Klaus et par la crise mondiale initiée en 2008 se redressent en fin d'année, sans retrouver leur niveau d'avant crise.

Les perspectives pour 2011 et 2012

Les ventes de bois du premier semestre 2011 confirment que la demande française est soutenue en bois d'œuvre résineux, en bois d'industrie et en bois énergie. Pour le bois d'œuvre feuillu, la demande est moins soutenue, avec une part croissante destinée aux exportations vers l'Asie, ce qui inquiète la filière. Néanmoins, la demande en chêne à merrain pourrait poursuivre son rebond, tirée par l'exportation de tonneaux, tout en restant nettement sous son niveau 2007. Pour le hêtre, des actions marketing fortes sont nécessaires pour espérer un rebond.

A.2. LES ECHANGES DE BOIS RONDS EN 2010

Les exportations ont été estimées en 2009 à 5,6 millions de m³ de bois ronds² et atteignent 7,4 millions de mètres cubes en 2010 (dont 4,9 Mm³ de résineux et 1,7 Mm³ de feuillus et 0,8 Mm³ de bois de feu). Ce niveau d'exportation est très nettement supérieur à celui de la période 2005-2008 qui oscillait entre 4,3 Mm³ et 4,6 Mm³. Cette augmentation des exportations s'explique en très grande partie par la tempête Klaus provoquant 42 millions de mètres cubes de chablis, principalement de pin maritime.

Après avoir atteint un sommet de 3,3 Mm³ en 2007, les importations se sont contractées et se situent à un niveau de 1,7 Mm³ en 2010, dont 1,3 Mm³ en résineux, 0,2 Mm³ en feuillus tempérés et 0,2 Mm³ en feuillus tropicaux. La baisse des importations en bois tropicaux se confirme chaque année depuis 2005, année pour laquelle ces importations représentaient près de 0,5 Mm³.

Le solde des échanges de bois ronds, redevenu positif en 2008, poursuit sa progression et atteint 138 M€ en 2010.

- ✓ Les importations de bois ronds tropicaux stagnent après leur minimum historique de la fin 2009 à 55 M€ en 2010.
- ✓ Les exportations de feuillus tempérés accentuent leur progression à 143 M€ (+ 23 % en 2010). Elles sont tirées par les grumes de chêne, emblématiques de la forêt française (+ 29%). Elles doublent encore vers la Chine et atteignent 21 % de nos exportations. Les feuillus divers suivent de près (+ 26%). Les grumes de hêtre, mal en point pendant plusieurs années, progressent encore de 17%.

² L'EAB n'enregistre en 2009 que 4,8 Mm³ d'exportations de bois ronds. Le travail de conversion à partir des données des douanes permet en effet d'obtenir une estimation qui comprend à la fois les exportations réalisées par les exploitants forestiers (recensées dans l'EAB) ainsi que celles réalisées par les exportateurs

- ✓ Les importations de bois ronds résineux se relancent (+ 35%), mais les exportations augmentent encore de 58%. Le solde des échanges, déjà redevenu positif, continue de progresser et atteint 80 M€. Les pays de destination de nos exportations, qui s'étaient un peu diversifiés, se recentrent sur l'Union européenne qui représente 90% de l'ensemble. L'Italie reste en tête (30 M€) devant l'Espagne (27 M€) et l'Allemagne (26 M€). La percée vers la Chine, manifeste en 2009, ne se confirme pas, cette destination retombe à moins de 3 % de nos exportations.

B – BOIS ÉNERGIE ET POLITIQUES DE PROMOTION

Le bois demeure une des premières sources d'énergie renouvelable en France. Sa consommation actuelle équivaut à plus de 9 millions de tep/an (tonne équivalent pétrole) soit près de 4 % des besoins français en énergie. La consommation de bois-énergie concerne très fortement le secteur domestique (80 %), puis le secteur industriel et enfin les secteurs collectif et tertiaire où elle est en plein développement.

Plusieurs programmes français contribuent actuellement au développement du bois-énergie en France, avec une priorité sur les secteurs industriels et collectif/tertiaire :

Le programme bois-énergie de l'ADEME

Un programme de soutien au développement du bois-énergie 2000-2006 a été développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Ce programme a été évalué début 2007 avec les principaux résultats suivants :

- ✓ 1800 chaufferies industrielles et collectives ont été installées (pour un engagement initial prévu de 1000),
- ✓ 100% des objectifs de réductions des émissions de CO₂ (750 kCO₂) et de substitution d'énergie fossile (317 ktep) ont été atteints,
- ✓ les appareils indépendants performants se développent grâce au programme de labellisation « Flamme verte » et au crédit d'impôt accordé aux particuliers depuis 2005.

Le programme bois-énergie se poursuit avec un objectif actuel d'énergie fossile substituée de 80 000 tep/an. Il est recentré sur des opérations supérieures à un mégawatt (MW). Les actions prioritaires portent sur la réduction des émissions polluantes et sur la diversification des approvisionnements, notamment vers la plaquette d'origine forestière.

Un programme complémentaire de la Fédération nationale des communes forestières de France, appelé « 1000 chaufferies en milieu rural », a été lancé pour des opérations regroupées de petite taille en milieu rural. Dans le cadre de ce programme, un outil spécifique dénommé « plan d'approvisionnement territorial » a été élaboré et testé en 2007, 2008 et 2009 sur plusieurs territoires. Une restitution nationale des résultats de ce programme a eu lieu en novembre 2010.

Le Grenelle de l'environnement a donné naissance au fonds chaleur, fonds existant depuis 2009 et géré par l'ADEME. Il vise à accompagner par des aides à l'investissement, les installations de chaleur renouvelable (solaire, biomasse, géothermie).

Pour la biomasse, l'appel à projet national BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire) assure le financement des installations industrielles, agricoles et du tertiaire privé produisant plus de 1000 tep par an à partir de biomasse (soit 11 630 MWh/an). Le premier appel à projets clôturé en juin 2009 a permis de retenir 31 projets pour une production thermique totale de 145 400 tep à partir de biomasse.

Fort de ce succès, l'ADEME a lancé mi-octobre 2009 un second appel à projet BCIAT avec un objectif indicatif de 175 000 tep. Les dossiers ont été déposés le 31 mars 2010, pour une mise en service des installations retenues au plus tard le premier septembre 2012.

Ce deuxième appel à projets a confirmé l'intérêt des entreprises pour la production de chaleur à partir de biomasse : celles-ci ont déposé presque deux fois plus de projets que lors du premier appel à projets. Sur 61 projets déposés, l'ADEME en a retenu 31, avec une grande diversité de secteurs d'activité représentés, équivalant à une production énergétique à partir de biomasse de 197 500 tep par an soit un supplément de 22 500 tep par rapport à l'objectif indicatif.

L'ensemble de ces projets correspond à 171 M€ d'investissements aidés au total à hauteur de 77,6 M€ (soit 45 %). Grâce à la substitution des énergies fossiles, les projets mis en place permettent d'éviter chaque année les émissions de 586 900 tonnes de CO₂.

Ces deux appels à projets 2009 et 2010 renforcent également la structuration de la filière d'approvisionnement, nécessaire pour que la valorisation de la biomasse soit effective. En effet, les installations aidées dans le cadre du BCIA 2009 et du BCIAT 2010 faisant appel à une ressource externe en biomasse utiliseront 70% de plaquettes forestières (soit environ un million de tonnes par an), provenant, pour plus de la moitié, de forêts gérées durablement (certifications PEFC ou FSC).

En octobre 2010, un troisième appel à projets a été lancé avec un objectif de 175 000 tep/an substituées.

Pour les installations non éligibles à l'appel à projet BCIAT national (essentiellement des projets portés par des collectivités), le Fonds Chaleur assure le financement des installations produisant plus de 100 tep par an à partir de biomasse en garantissant un coût de l'énergie issue de biomasse inférieur au coût de la chaleur fossile. Ces dossiers sont instruits en direct par les directions régionales de l'ADEME.

Les programmes énergétiques électricité et cogénération

Une loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique a été adoptée le 13 juillet 2005 et prévoyait :

- ✓ d'atteindre en 2010 une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21% de la consommation intérieure d'électricité totale,
- ✓ de développer des énergies renouvelables thermiques afin d'augmenter de 50% à l'horizon 2010, une augmentation de 50% de la production de chaleur d'origine renouvelable.

La programmation pluriannuelle des investissements électriques 2007-2015 prévoit des investissements pour la production d'électricité à partir de biomasse à hauteur d'une puissance installée de 1000 MW en 2010 et 2000 MW en 2015.

Dans ce cadre, trois appels d'offres ont été lancés par le ministère chargé de l'énergie, l'un en 2004, le second en décembre 2006, le troisième en 2008 (dont les résultats ont été publiés début 2010) et le quatrième appel en 2010. 22 nouvelles centrales biomasse (CRE 2) et 32 centrales en 2009 (CRE 3) ont ainsi été retenues qui vont faire appel à plus de 1 million de tonnes de plaquettes forestières et plus de 250 000 tonnes de broyats de bois. Les tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse (plus incitatif que le précédent tarif), ont été revus (cf page 4) plus susceptibles d'encourager les investissements dans ce domaine.

C – PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS

Le système de certification français

Les acteurs de la filière forêt-bois française ont mis en place un schéma PEFC France en 2001, révisé une première fois en 2006. Ce schéma est actuellement en cours de révision pour établir de nouveaux standards pour la période 2012-2017. Parallèlement, FSC France travaille à l'élaboration de standards FSC français.

Le processus de certification pour la forêt de Guyane est en cours de finalisation. Les travaux se poursuivent localement en lien avec toutes les parties prenantes pour la mise en place d'un référentiel propre à la forêt guyanaise. Ce référentiel sera ensuite utilisé pour les schémas de certification PEFC et FSC.

Bilan de la certification en France

PEFC *Programme pour la reconnaissance des schémas de certification* (données juin 2011) :

- ✓ 5,2 millions d'hectares sont certifiés, soit 35% de la forêt française dite de production. Au niveau métropolitain, la certification couvre la totalité des forêts domaniales de production, 64% des forêts des collectivités et près de 20 % de la forêt privée.
- ✓ 2 494 entreprises ont une chaîne de contrôle certifiée (dont 567 scieries, 324 exploitants forestiers, 505 imprimeries et chaînes graphiques...)

FSC *Forest Stewardship Council* (données juillet 2011) :

- ✓ 14 331 ha sont certifiés.
- ✓ 652 certificats de chaîne de contrôle.

Les volumes de bois certifiés ont évolué de la manière suivante :

	2007	2008	2009	2010 (p)
Récolte certifiée en milliers m3 ronds sur écorce	16 636	16 269	23 423	22 686
en % du total de la récolte commercialisée	44%	46%	61%	58 %
Sciages certifiés en milliers de m3 sciés	2 261	2 687	2 418	2 861
en % de le production de sciages	23%	29%	31%	34%

Source : *Enquêtes annuelles de branche, (p) données provisoires*

Perspectives de la certification

La récolte de produits certifiés s'accroît. Les chaînes de contrôle progressent également, avec un intérêt toujours plus fort des secteurs de la transformation et de la distribution pour la certification des produits de la forêt.

Plusieurs éléments devraient permettre à la certification de poursuivre une dynamique favorable ces prochaines années:

- ✓ le contexte réglementaire induit une demande en bois d'origine fiable : entrée en vigueur prochaine du Règlement européen de lutte contre le bois illégal qui fixe des obligations aux opérateurs concernant la légalité de leurs produits bois ;
- ✓ la révision en cours de la politique d'achats publics de produits bois : pour le secteur du papier, la part de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement dans les achats publics est très élevée mais des efforts supplémentaires doivent intervenir concernant les autres produits bois et tout particulièrement la construction publique, pour augmenter la part totale de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement mis en oeuvre dans les achats publics ;
- ✓ le secteur de l'imprimerie est très actif et dynamique dans sa demande de pâte d'origine certifiée ;
- ✓ la distribution spécialisée s'est engagée à promouvoir l'emploi de produits écocertifiés au travers d'une charte de l'achat et la vente responsable ;
- ✓ la grande distribution recherche à étoffer son offre de produits certifiés dans le domaine des menuiseries, parquets, produits bois d'ameublement et d'aménagement pour satisfaire une exigence croissante des consommateurs ;
- ✓ les acteurs de la coopération forestière et les propriétaires privés sont investis dans les démarches de certification des propriétés forestières.

D – PRODUITS TRANSFORMES DERIVES DU BOIS ET PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Meubles et sièges en bois : le déficit commercial augmente de nouveau

La fabrication de meubles en France repose sur une production industrielle atomisée et renforcée par un artisanat très présent qui emploie environ 25 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Le marché du meuble français fait l'objet d'une concurrence internationale avec la montée en puissance des fabricants des pays de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, qui bénéficient de coûts de main d'œuvre moins élevés. En 2010, les importations de meubles se maintiennent mais les exportations se contractent de 19%. Après s'être contracté en 2009 avec le ralentissement général des échanges, le déficit de la balance commerciale en meubles constituant le principal poste du déficit de la filière bois augmente de nouveau passant de -1,9 milliards en 2009 à -2,1 milliards d'euros en 2010.

Menuiseries en bois : un déficit important qui se creuse avec la hausse des importations

La demande en menuiseries extérieures, portes, coffrages, charpentes et parquets en bois³ a bénéficié en 2010 du redressement de la conjoncture du bâtiment. La hausse de 19 % en 2010 de la valeur des importations a largement compensé la baisse de 12% de l'année précédente. Après avoir atteint un pic en 2007, les exportations continuent de baisser (161 M€ en 2007, 108 M€ en 2010) et la balance commerciale se dégrade en 2010 de manière sensible (-345 M€ en 2010 contre -264 M€ en 2009).

Les sous-secteurs des menuiseries extérieures et des portes sont particulièrement déficitaires ainsi que celui des pièces en charpentes qui évolue avec l'arrivée des produits structuraux reconstitués (lamellé collé, bois massifs reconstitués...), dont la fabrication est encore peu développée en France.

Emballage en bois brut (hors carton) : Le marché de la tonnellerie se stabilise

Le secteur de l'emballage en bois a pour principaux débouchés l'agroalimentaire (emballages légers et tonnellerie), le transport et la logistique (palettes et caisses).

Concernant le secteur des ouvrages de tonnellerie, en 2010 la production s'est stabilisée par rapport à 2009 à hauteur de 547 000 fûts pour un chiffre d'affaires de 334 M€. La production commercialisée en France a baissé de 3,7% alors que celle exportée, après avoir chuté de 34% entre 2009 et 2010, a augmenté de 4,3% atteignant ainsi une valeur de 227 M€. En 2010, les prix de vente ont été stables, en France comme à l'export.

La demande de nature transversale en palettes et en caisses a bénéficié du redressement la demande en produits industriels. Le secteur des palettes a en effet enregistré une progression globale des ventes de palettes de 10 % entre le 1er trimestre 2010 et le 1er trimestre 2011 avec une croissance un peu plus rapide pour les ventes en France que pour l'export. Le déficit du secteur des emballages pour le transport et la logistique (-96 M€ en 2010) s'est réduit de 7 % entre 2009 et 2010.

Le secteur des emballages légers en bois qui dégage un chiffre d'affaires d'environ 350 M€ ne fait pas l'objet d'un important commerce international. Le déficit de la balance commerciale (-11 M€ en 2010) a cependant augmenté sous l'effet de l'augmentation des importations (+ 32%) provenant notamment d'Espagne.

³L'ensemble de ce secteur est regroupé au sein du code 4418 dans les statistiques douanières. Il comprend les charpentes et poutres, les fenêtres et portes extérieures, les portes planes et de placard, les parquets contre collés et autres.

E – SCIAGES RESINEUX

Après la chute de 2009, une hausse de la production en 2010

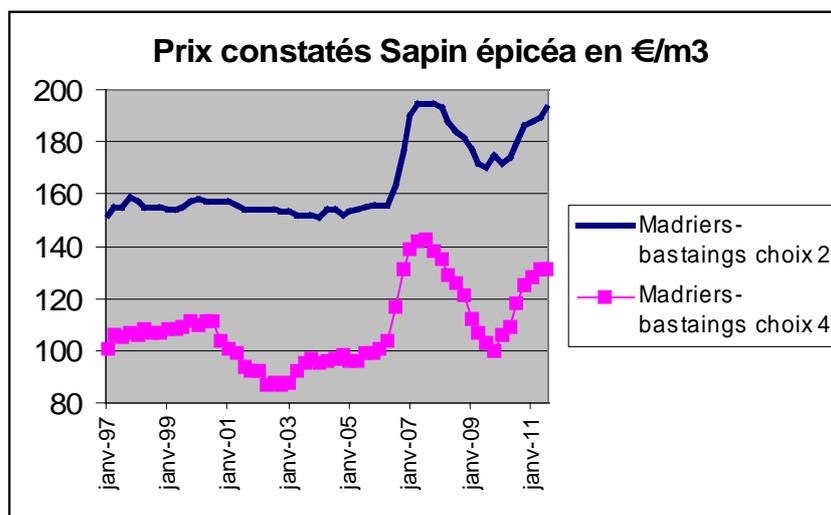
D'après les premiers résultats pour 2010, la production de sciages résineux qui a augmenté de 6,8% par rapport à 2009 atteint un volume de 6,9 Mm³ encore nettement inférieur à celui de 2007 (-15%). La croissance de la production de sciages de résineux a été dopée par l'importance des bois de la tempête Klaus en Aquitaine (Klaus). La croissance des sciages de résineux blancs davantage orientés vers la construction est en effet plus modérée (+ 4 %) que celle des sciages de pins maritimes (+14%).

Bien qu'au cours des premiers mois de 2011 les sciages eussent retrouvé un taux de croissance permettant d'espérer une production de l'ordre de 7,4 Mm³, le secteur est resté en convalescence.

Nombre d'entreprises ne tournent pas au niveau de leur capacité et peu d'entre elles ont rétabli les doubléments d'équipes d'avant la crise. Ceci se traduit par une perte de productivité et des difficultés à investir pour la valorisation des sciages ou l'accès à des produits plus élaborés notamment pour le bâtiment. La progression de la production française dépend pourtant en partie de sa capacité à mieux répondre chaque jour à l'évolution des techniques de construction et aux échéances fixées par les réglementations thermiques (RT) 2012 et 2020⁴.

La valorisation des produits connexes continue sa progression du fait de la concurrence entre les usages traditionnels (pâte-panneaux) et la demande énergétique notamment pour la production de pellets ou l'approvisionnement des chaufferies.

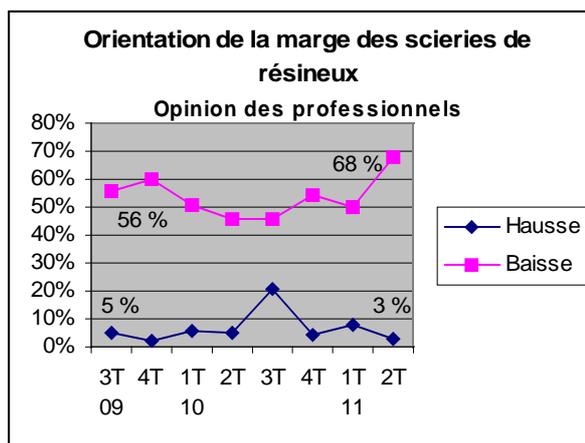
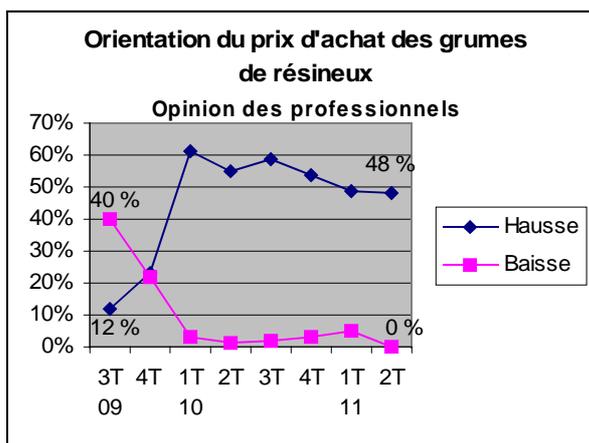
Le prix des sciages résineux à la hausse mais des marges à la baisse



Source : Centre d'études sur l'économie du bois (structure professionnelle)

Après 10 ans de stagnation, les prix ont fortement progressé en 2006 et 2007 sous l'effet du boom immobilier américain et la demande soutenue dans le secteur du bâtiment en France. Suite à la détérioration en 2008 et 2009, les prix se redressent depuis janvier 2010 de manière plus soutenue pour les bois destinés à la charpente que pour les bois de coffrage qui subissent le contrecoup de la production massive de sciages de pin maritime. Les bois résineux destinés à la construction (ossature, aménagement, rénovation) bénéficient par rapport aux autres matériaux des campagnes de promotion et des retombées du Grenelle de l'environnement. Cependant l'ensemble du secteur reste dépendant des niveaux de ressources des ménages touchés par la crise et du taux hypothécaire qui, jusqu'à présent, a fortement soutenu le secteur.

⁴ L'application de la RT 2012 élaborée suite au Grenelle de l'Environnement débutera le 28 octobre 2011. Elle vise à diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments neufs, soit une consommation maximale de 50 kWhep/m²/an. A l'horizon 2020, il est envisagé la RT 2020 qui mettra en œuvre le concept de [bâtiment à énergie positive](#).



Source : note de conjoncture trimestrielle de France Bois Forêt

Selon l'enquête réalisée pour la note de conjoncture de France Bois Forêt, la hausse du prix d'achat des grumes ne serait pas compensée par la hausse du prix des sciages : la part des entreprises qui constatent une baisse de leur marge s'accroît sensiblement depuis le premier trimestre 2011.

L'augmentation du coût de la matière première participe également à la perte de compétitivité du secteur. Les entreprises peinent à s'approvisionner en résineux, une grande partie de la ressource supplémentaire actuellement disponible étant cantonnée dans les régions montagneuses ou difficiles d'accès. La Fédération Nationale du Bois qui regroupe les scieurs et les exploitants communique pour provoquer une prise de conscience du besoin de mobiliser davantage, notamment en forêt des collectivités, et de reboiser en résineux.

Nouvelle poussée des importations en sciages résineux

Au plus fort de la crise économique, le déficit s'était réduit à 540 M€ sur l'année 2009, il s'alourdit de nouveau à 625 M€ en 2010. Au deuxième trimestre 2011. La reprise amorcée dès la fin de l'année 2009 de la demande intérieure s'est confirmée et les importations ont profité de l'insuffisance de compétitivité des scieries françaises : près de 3,5 millions de m³ ont été importés (venant principalement d'Allemagne, de Finlande et de Suède) en 2010 contre moins de 3,2 millions de m³ en 2009.

Les exportations restent faibles (92 M€ et 615 000 m³ en 2010) mais perdurent malgré la forte concurrence des grands opérateurs, le change défavorable en zone dollar et l'incertitude des marchés méditerranéens.

F – SCIAGES FEUILLUS

Après la chute, la production de sciages feuillus stagne en 2010

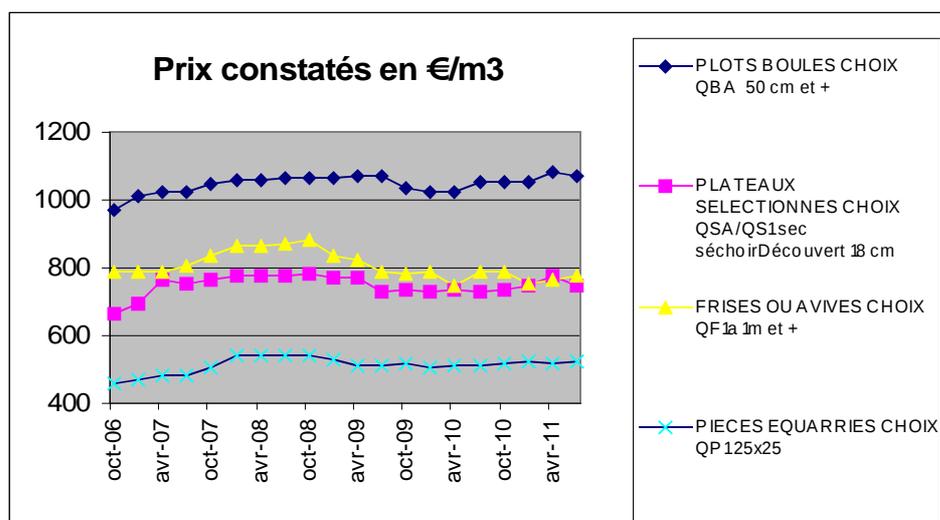
Après une chute continue depuis 2000 (réduction de 50%), la production de sciages feuillus est restée stable en 2010 par rapport à 2009 à 1,3 Mm³. La demande pour les essences du hêtre et du peuplier reste atone et le chêne est affecté notamment par l'évolution du secteur du parquet. En réaction à la chute du nombre de scieries spécialisées en essences feuillues (688 en 2005, 558 en 2009), les entreprises tendent à se spécialiser dans des marchés de niche mais il s'y exerce une forte concurrence.

Les raisons du repli de la production de sciages feuillus sont multiples. A la désaffection de l'emploi des sciages feuillus en faveur des essences résineuses du fait des niveaux respectifs de prix et du manque de spécifications techniques des produits feuillus s'ajoutent la faiblesse du secteur de l'ameublement affecté par des fermetures et des délocalisations ainsi que la

substitution de bois massif par d'autres produits à base de panneaux. La substitution assez sensible des feuillus tempérés aux bois tropicaux ne suffit pas à enrayer ce phénomène.

La valorisation de la ressource forestière française très majoritairement feuillue passe par une dynamisation des segments de marchés sur lesquels peuvent se développer des circuits courts en essences locales (par exemple le bardage ou le platelage) ainsi que des emplois nouveaux dans les équipements intérieurs et extérieurs des bâtiments et l'aménagement de l'espace. Il est nécessaire en amont de mener des actions de recherche commerciale prospective et d'améliorer les connaissances techniques des matériaux comme notamment les bois modifiés thermiquement afin d'apporter des solutions de durabilité sans ajouts chimiques. En particulier, l'élimination dans les prochaines années des traitements à la créosote pourrait mettre un frein à la réduction constante de la production des traverses de chemin de fer.

Le niveau des prix reflète la faible demande en sciages feuillus



Source : Centre d'études sur l'économie du bois (structure professionnelle)

Les prix des sciages feuillus, du fait de la faiblesse du marché, sont stables, voire en réduction.

Selon la note de conjoncture de France Bois Forêt du deuxième trimestre 2011, 81 % des professionnels estiment que le prix d'achat des grumes de feuillus tempérés est orienté à la hausse et 78 % constatent une orientation à la baisse des marges.

Encore davantage que pour les sciages résineux, la hausse des coûts de la matière première met en péril l'équilibre financier des entreprises et leur capacité à investir. Sur les qualités basses, où les volumes sont les plus importants, la demande en bois énergie produit des tensions sur les prix. Par ailleurs, les exportations de grumes de chêne achetées à un prix plus élevé par les expéditeurs assèchent localement - dans le Nord-Est de la France notamment - l'approvisionnement de scieries qui possèdent encore des marchés et des capacités de transformation.

Maintien de l'excédent de la balance commerciale en sciages de feuillus tempérés mais hausse du déficit en sciages de feuillus tropicaux

L'excédent de la balance commerciale en sciages de chêne s'accroît sous l'effet de la progression des exportations (+ 12 %) et atteint + 64 M€ en 2010. Les Etats-Unis restent le principal fournisseur en sciages de chênes avec 18 % de nos achats

La hausse des importations de sciages d'essences tropicales creuse le déficit global en sciages de feuillus tropicaux qui s'établit en 2010 à 146 M€ mais reste nettement inférieur aux 245 M€ atteints en 2007. L'Afrique occidentale regagne un peu du terrain perdu et repasse devant le Brésil

(respectivement 43 % et 37 % des parts de marché, les 20 % restant provenant de l'Asie du Sud-Est).

G – PANNEAUX DERIVES DU BOIS

G.1. PANNEAUX DE PROCESS

L'année 2010 a été marquée par un net rebond de cette activité industrielle. Ce rebond a été important pour la production et les ventes de panneaux de particules (dont 40 % de produits mélaminés) et d'OSB⁵. Il est plus tempéré pour les MDF⁶.

En effet, la production des panneaux de particules enregistre une hausse de 18 % par rapport à 2009, surtout dans les premiers mois de 2010. Les ventes ont principalement été tirées par l'exportation du fait de la fermeture de capacité de production dans les pays limitrophes (perte notamment d'une capacité de 2 millions de m3 en Allemagne. En 2010, les ventes à l'exportation ont cru de plus de 28% par rapport à 2009.

Les deux principaux marchés des panneaux en France que sont le meuble et la construction ont, en France, été meilleurs qu'en 2009 ce qui a permis d'augmenter les ventes de panneaux de près de 11%. Ceci est dû principalement aux ventes de panneaux de particules surfacés mélaminés dont l'une des utilisations majeures est la fabrication de meubles de cuisine et de salle de bain.

Alors qu'en France, la consommation de MDF était ces dernières années légèrement décroissante, la production a augmenté (+12%) en 2010, soutenue par la croissance des exportations (+13%). Le début de l'année laisse présager une nouvelle stagnation, voire une baisse de la production de MDF en 2011.

G.2. PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉS

En 2010, la conjoncture économique en France a été marquée par une légère reprise dont a bénéficié aussi l'industrie du contreplaqué. Les grandes difficultés d'un leader européen du contreplaqué implanté en France sur trois sites se sont aggravées. En revanche, la production des autres fabricants a augmenté de 3%. Si une légère baisse de la production de contreplaqué tropical a été enregistrée, liée entre autres aux problèmes d'approvisionnement de bois en provenance du Gabon, elle a été plus que largement compensée par celle de contreplaqué de bois de pays, essentiellement de pin maritime.

Après une baisse importante en 2009, les importations ont nettement repris : la Chine a pratiquement retrouvé le niveau de 2008 et les importations en provenance de Russie ont poursuivi leur croissance. Les exportations ont baissé globalement de 10%, du fait entre autres de la faiblesse de la demande de certains marchés traditionnels comme les Pays-Bas ou l'Italie.

Une reprise de l'activité plus prononcée en fin d'année 2010 semblerait se confirmer début 2011, mais sans visibilité, même à court terme.

H – PATE A PAPIER ET PAPIERS CARTONS

Une amélioration sensible de la consommation, de la production et des volumes échangés sur les marchés internationaux

Le retour de la croissance en 2010 par rapport à la situation très dégradée de 2009 a eu comme effet une augmentation de la consommation apparente des papiers et cartons (+ 4,1 %) qui s'est établit, sur un an, à un peu plus de 9,9 millions de tonnes (Mt). Cette hausse, favorisée notamment par un mouvement de restockage observé dans la plupart des entreprises clientes, est loin cependant d'effacer le recul de 10,9 % qui avait été enregistré en 2009.

⁵ *Oriented Strand Board* (en français panneau à lamelles minces orientées)

⁶ *Medium Density Fiberboard* (en français panneau de fibres de densité moyenne).

Après une année 2009 caractérisée par un fonctionnement très dégradé des outils de production, la reprise de l'activité s'est traduite par une augmentation des taux d'utilisation des machines, eux-mêmes découlant d'une amélioration de la taille des carnets de commandes. La production de papiers et cartons est ainsi voisine de 8,8 Mt sur l'année, en hausse de 6 % par rapport à 2009, malgré le retrait du marché de quelques capacités. Cette bonne progression doit être nuancée en soulignant que la production avait reculé de plus de 11 % en 2009. Elle doit également être mise en perspective avec la manière dont la reprise a eu lieu chez nos voisins européens. Les statistiques fournies par la Confédération Européenne de l'Industrie Papetière (CEPI), correspondant à l'UE, la Norvège et la Suisse, mettent en évidence une augmentation de la production en 2010 de 8,4 %. Ces chiffres placent donc la France dans une position médiane, entre le Royaume-Uni, dont la production a stagné (+ 0,2 %) et l'Allemagne (+ 11,1 %) qui, grâce à de nouvelles capacités et à une reprise de ses exportations, a mieux profité que la France de l'amélioration de l'activité économique en Europe et dans le monde.

La consommation de papiers et cartons récupérés, en hausse de plus de 5 %, est repassée au-dessus des 5 Mt, mais reste cependant en deçà de ses plus hauts niveaux. En ce qui concerne la production de pâte de fibres vierges (intégrée et non intégrée), après une chute massive de la production de 24,3 % en 2009, l'activité s'est fortement ressaisie, de sorte que le tonnage de cellulose produit est en hausse de 8,4 %, et atteint 1,9 Mt.

Avec la sortie de récession, et dans un contexte de hausse de la consommation domestique, les importations ont légèrement augmenté en 2010 (+ 1,7 %), pour atteindre 5,9 Mt, sans effet notable sur la répartition géographique des pays exportant vers la France. Les exportations françaises ont enregistré en 2010 une hausse de 4,5 %, par rapport à leur niveau de 2009. L'Union Européenne représente toujours la principale destination des exportations de papiers et cartons (81,2 %).

L'indice moyen des prix des papiers et cartons s'est ressaisi, mais dans un contexte de forte hausse du coût des matières premières

L'indice de prix des papiers et cartons déterminé par l'INSEE (la base 100 correspond à la moyenne 2005), après un point bas en août 2009 (97,7), a depuis augmenté de manière quasi continue pour atteindre 99,5 en janvier 2010, et 110,2 en décembre 2010, ce qui représente une hausse de 10,8 % sur douze mois. Cette hausse s'est effectuée dans un contexte d'augmentation marquée du coût des matières premières, et notamment des matières premières fibreuses.

En ce qui concerne la pâte, en 2010, les cours exprimés en dollar américain ont continué le mouvement de hausse entamé à la fin du premier trimestre 2009. Cette forte hausse, provoquée par un déséquilibre mondial offre/demande et exacerbée par des restrictions de capacité conjoncturelles (tremblement de terre au Chili,...), s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier semestre, où un plateau a été atteint. Au total, ce mouvement de hausse important, qui a amené la pâte de référence NBSK à 980 USD/t, s'est traduit par une hausse, sur des cours en euro, de près de 50 %.

Dans le secteur des papiers et cartons récupérés, le mouvement de hausse des prix a également été extrêmement vif, et des niveaux historiquement hauts ont ainsi été atteints, notamment en ce qui concerne les journaux et magazines. Ce mouvement haussier, entretenu par une collecte plus limitée en volume (du fait d'un recul de la consommation) et par la pression des flux exports, s'est toutefois décéléré à partir du milieu de l'année.

Pas d'augmentation sensible du coût de l'énergie

En ce qui concerne les marchés de l'énergie, la reprise économique mondiale en 2010 n'a pas induit de tension particulièrement marquée sur les cours du pétrole, qui sont restés relativement stables sur l'année. Le marché du gaz naturel, dont les cours moins corrélés que par le passé avec ceux du pétrole, a été caractérisé par des opportunités pour ceux des acheteurs qui ont tiré

parti des surcapacités de production dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), ainsi que de l'impact sur le marché nord-américain des gaz non conventionnels. Les prix de l'électricité ont bénéficié de la poursuite du tarif réglementé et transitoire d'ajustement au marché (TaRTAM) dont l'extinction est prévue pour la mi 2011. Sur le segment dérégulé, les acheteurs d'électricité ont pu contractualiser à des conditions compétitives.

I – MARCHES DU CARBONE DANS LE SECTEUR FORESTIER

La rémunération des services encore non marchands rendus par les forêts est l'un des moyens d'améliorer la rentabilité de la sylviculture et donc de maintenir un effort d'investissement nécessaire à leur gestion durable. Parmi ces services, ceux du domaine « carbone » semblent les plus avancés. Ils comprennent l'absorption de carbone atmosphérique, son stockage dans les peuplements et les sols forestiers, sa séquestration dans les produits bois ainsi que la substitution à des énergies fossiles ou des matériaux plus énergivores.

Actuellement, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne rend pas compte de l'ensemble de la séquestration du CO₂ par les forêts. En effet, la comptabilisation des réductions d'émissions de CO₂ au titre de la gestion forestière est plafonnée dans le cadre du protocole de Kyoto à moins de 5% des absorptions par la forêt française. Par ailleurs, la forêt n'est pas concernée par le marché réglementé du carbone.

C'est pourquoi les pouvoirs publics français ont travaillé depuis 2009 avec les structures professionnelles de la filière forêt-bois, afin d'identifier les voies de valorisation du carbone forestier. Il a été ainsi décidé de préparer un arrêté ministériel permettant la rémunération de projets domestiques forestiers de boisement.

S'agissant des marchés volontaires, un Club carbone forêt-bois (CFB) a été lancé en 2010. Il vise à optimiser la contribution environnementale de la filière forêt-bois à la lutte contre le changement climatique en faisant bénéficier la filière forêt-bois française de nouvelles sources de revenus prélevées sur les marchés du carbone. Le Club CFB est présidé par la branche climat de la caisse des dépôts et consignations (CDC) qui assure à ce titre le secrétariat général du Club CFB. Actuellement, ce Club réunit des partenaires fondateurs : l'Office national des forêts (ONF) et l'ONF International, l'Institut technologique « forêt, cellulose, bois-construction et ameublement » (FCBA), la Société forestière de la CDC, la fédération forestiers privés de France, l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) et le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) et des partenaires sponsors, dont le ministère de l'agriculture. A terme, le Club vise à créer un réseau d'experts dans le but d'assurer le suivi scientifique sur la thématique « forêt bois économie carbone », développé dans le cadre du club.

Le programme d'actions du Club repose sur le marché et les standards de la compensation volontaire en organisant des travaux de recherches et en développant de la veille sur les outils méthodologiques.

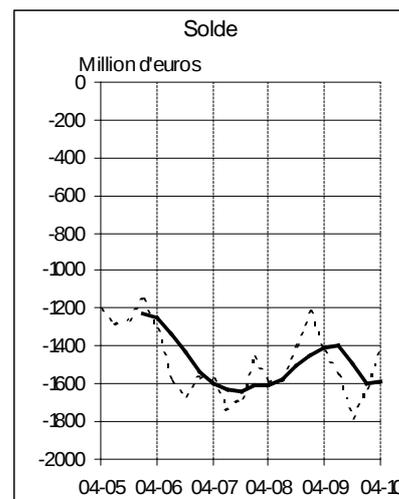
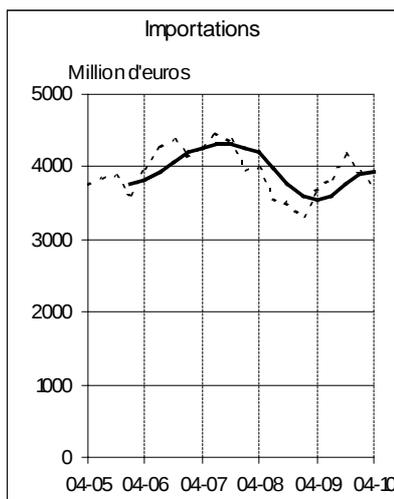
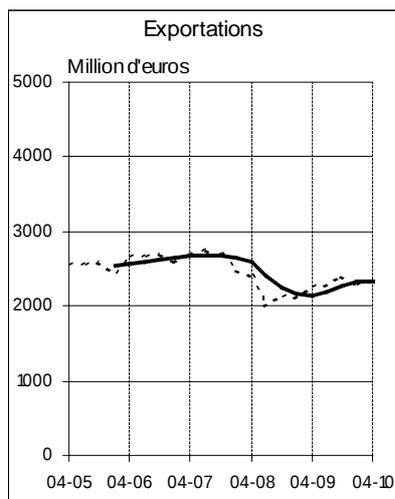
5. TABLEAUX

A - Indicateurs économiques : SSP (Agreste Conjoncture – Bois et dérivés – infos rapides, avril 2011, source : Douanes)

Balance commerciale globale de la filière bois

----- ensemble filière bois : donnée trimestrielle brute

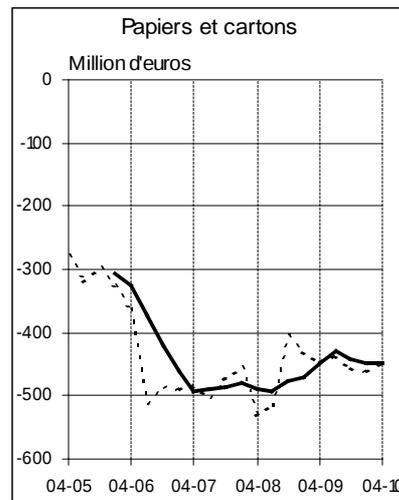
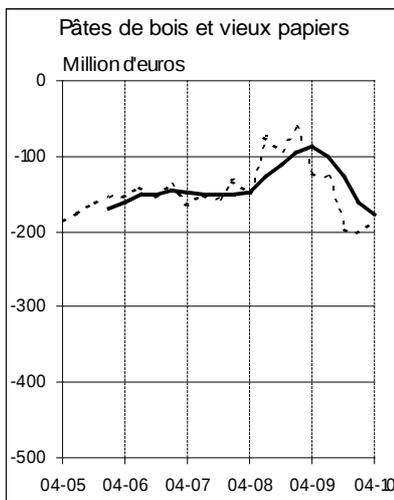
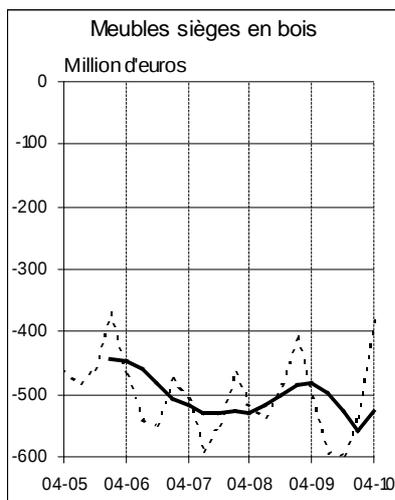
— ensemble filière bois : donnée trimestrielle corrigée des variations saisonnières



Meubles, pâtes, papiers : les gros poids du déficit

----- solde des échanges : donnée trimestrielle brute

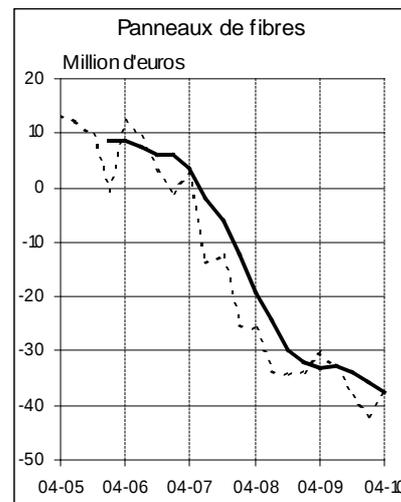
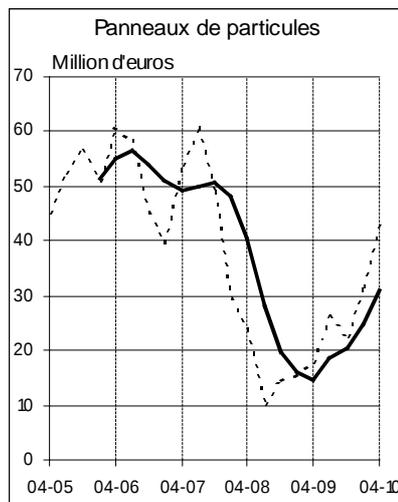
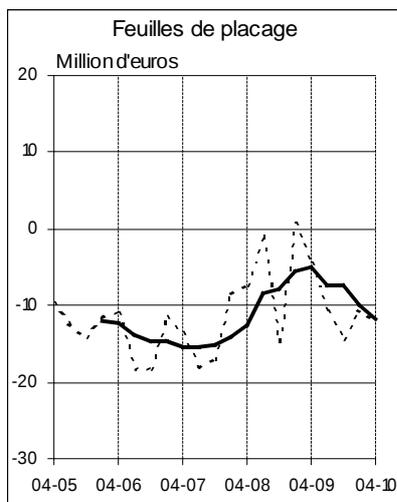
— solde des échanges : donnée trimestrielle corrigée des variations saisonnières



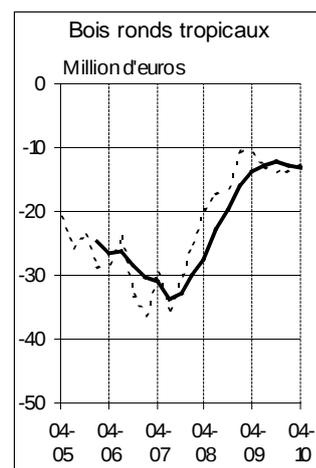
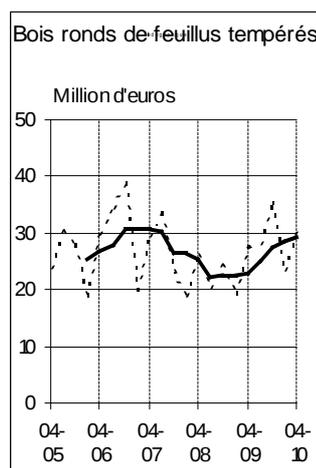
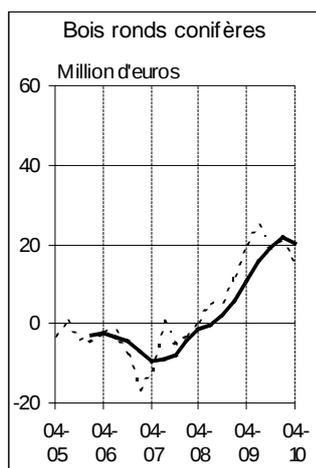
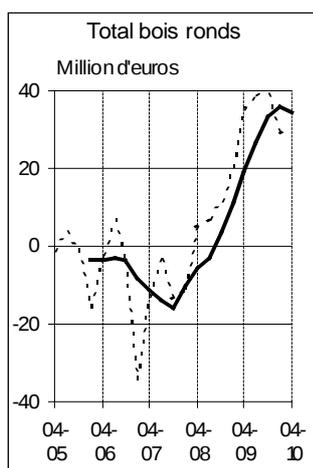
----- solde des échanges : donnée trimestrielle brute

———— solde des échanges : donnée trimestrielle corrigée des variations saisonnières

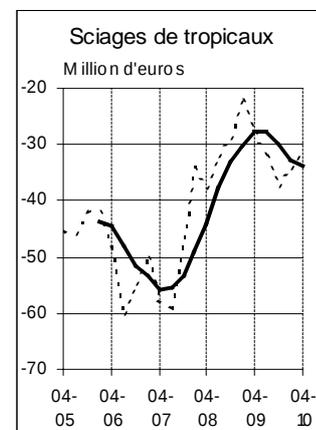
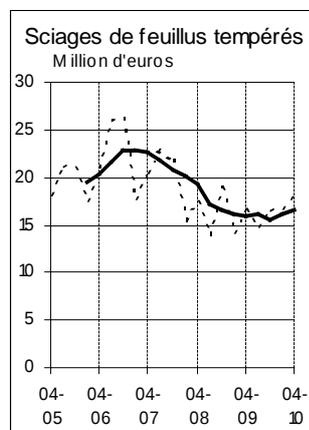
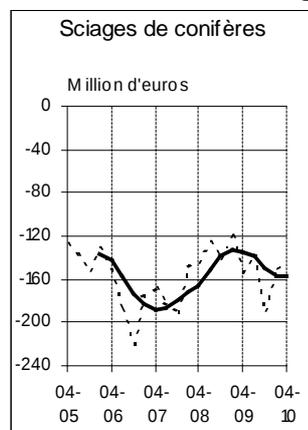
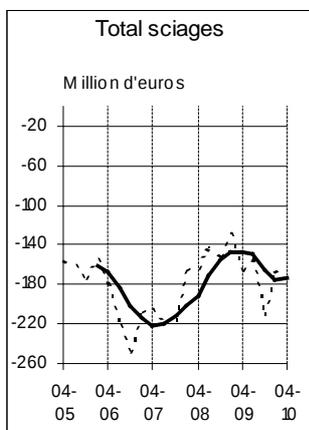
Travail mécanique du bois



Bois ronds



Sciages



TC1

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2009	2010	2010	2011	2012
1.2.1.C	SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	14 415,398	15 187,450	13 300,053	12 000,000	12 500,000
	Imports	1000 m ³	633,231 #	1 070,000 #	814,194	810,000	820,000
	Exports	1000 m ³	1 599,224 #	2 100,000 #	2 238,811	2 500,000	2 000,000
	Apparent consumption	1000 m ³	13 449,405	14 157,450	11 875,436	10 310,000	11 320,000
1.2.1.NC	SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	4 624,939	4 679,790	4 528,665	4 800,000	5 100,000
	Imports	1000 m ³	399,933 #	350,000 #	319,231	320,000	310,000
	Exports	1000 m ³	911,698 #	950,000 #	987,208	1 130,000	1 300,000
	Apparent consumption	1000 m ³	4 113,174	4 079,790	3 860,688	3 990,000	4 110,000
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs						
	Imports	1000 m ³	224,432 #	170,000 #	183,217	180,000	180,000
	Exports	1000 m ³	3,106 #	5,000 #	4,661	5,000	5,000
	Net Trade	1000 m ³	221,326	165,000	178,556	175,000	175,000
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	6 424,079	7 818,420	7 631,232	6 000,000	5 000,000
	Imports	1000 m ³	411,197 #	410,000 #	452,477	410,000	500,000
	Exports	1000 m ³	1 897,269 #	1 450,000 #	2 713,736	2 770,000	1 900,000
	Apparent consumption	1000 m ³	4 938,007	6 778,420	5 369,973	3 640,000	3 600,000
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	3 284,149	3 672,200	3 522,935	3 800,000	4 000,000
	Imports	1000 m ³	59,098 #	110,000 #	103,131	130,000	120,000
	Exports	1000 m ³	639,177 #	750,000 #	716,349	770,000	900,000
	Apparent consumption	1000 m ³	2 704,070	3 032,200	2 909,717	3 160,000	3 220,000
3 + 4	WOOD RESIDUES, CHIPS AND PARTICLES						
	Domestic supply	1000 m ³	11 798,956 C	13 577,610 C	13 215,301	13 800,000	14 400,000
	Imports	1000 m ³	1 151,937 C	1 173,460 C	1 173,712	1 200,000	1 300,000
	Exports	1000 m ³	1 584,474 C	1 758,850 C	1 771,161	1 500,000	1 700,000
	Apparent consumption	1000 m ³	11 366,419	12 992,220	12 617,852	13 500,000	14 000,000
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	79,191	60,200	117,392	120,000	130,000
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	253,015	215,000	203,461	210,000	220,000
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	2 536,643 N	2 572,910 N	2 617,370	2 800,000	3 000,000
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	22 829,783 N	23 156,180 N	23 556,332	25 200,000	27 000,000

TC2

Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
		2009	2010	2010	2011	2012
SAWNWOOD, CONIFEROUS						
Production	1000 m ³	6 462,216	7 120,000	6 915,933	7 200,000	7 500,000
Imports	1000 m ³	3 189,291 N	3 447,480 N	3 457,618	3 000,000	3 150,000
Exports	1000 m ³	626,503 N	615,430 N	615,872	500,000	650,000
Apparent consumption	1000 m ³	9 025,004	9 952,050	9 757,679	9 700,000	10 000,000
SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
Production	1000 m ³	1 423,126	1 445,000	1 420,206	1 480,000	1 575,000
Imports	1000 m ³	340,907 N	369,900 N	372,339	350,000	360,000
Exports	1000 m ³	386,301 N	391,710 N	393,568	420,000	500,000
Apparent consumption	1000 m ³	1 377,732	1 423,190	1 398,977	1 410,000	1 435,000
of which, tropical sawnwood						
Production	1000 m ³	95,414	95,000	85,492	80,000	75,000
Imports	1000 m ³	218,469 N	238,300 N	238,495	230,000	235,000
Exports	1000 m ³	26,431 N	18,130 N	18,128	15,000	15,000
Apparent consumption	1000 m ³	287,452	315,170	305,859	295,000	295,000
VENEER SHEETS						
Production	1000 m ³	53,911 C	55,150 C	55,150	60,000	60,000
Imports	1000 m ³	66,115 C	115,440 C	115,836	115,000	115,000
Exports	1000 m ³	17,983 C	21,930 C	22,332	25,000	25,000
Apparent consumption	1000 m ³	102,043	148,660	148,654	150,000	150,000
of which, tropical veneer sheets						
Production	1000 m ³	0,000 N	0,000	0,000	0,000	0,000
Imports	1000 m ³	36,466 N	79,360 N	79,362	80,000	80,000
Exports	1000 m ³	0,517 N	1,570 N	1,570	2,000	2,000
Apparent consumption	1000 m ³	35,949	77,790	77,792	78,000	78,000
PLYWOOD						
Production	1000 m ³	265,000 C	271,000 C	271,000	280,000	280,000
Imports	1000 m ³	397,364 C	452,720 C	453,394	480,000	480,000
Exports	1000 m ³	162,159 C	156,990 C	157,032	155,000	155,000
Apparent consumption	1000 m ³	500,205	566,730	567,362	605,000	605,000
of which, tropical plywood						
Production	1000 m ³	145,000 N	135,000	135,000	200,000	145,000
Imports	1000 m ³	127,572 N	92,140 N	92,197	100,000	100,000
Exports	1000 m ³	79,990 N	37,190 N	37,185	50,000	50,000
Apparent consumption	1000 m ³	192,582	189,950	190,012	250,000	195,000
PARTICLE BOARD (including OSB)						
Production	1000 m ³	3 680,000 N	4 014,890	4 171,100	4 500,000	4 700,000
Imports	1000 m ³	694,516 N	760,790 N	762,709	750,000	760,000
Exports	1000 m ³	1 307,286 N	1 689,680 N	1 689,700	1 860,000	1 900,000
Apparent consumption	1000 m ³	3 067,230	3 086,000	3 244,109	3 390,000	3 560,000
of which, OSB						
Production	1000 m ³	300,000 N	306,900	306,900	360,000	360,000
Imports	1000 m ³	96,482 N	111,710 N	111,982	100,000	115,000
Exports	1000 m ³	179,488 N	192,180 N	192,181	180,000	200,000
Apparent consumption	1000 m ³	216,994	226,430	226,701	280,000	275,000
FIBREBOARD						
Production	1000 m ³	960,000 C	982,080 C	1 052,370	1 220,000	1 230,000
Imports	1000 m ³	926,459 C	999,280 C	1 002,345	970,000	980,000
Exports	1000 m ³	559,483 C	598,480 C	598,540	590,000	610,000
Apparent consumption	1000 m ³	1 326,976	1 382,880	1 456,175	1 600,000	1 600,000
Hardboard						
Production	1000 m ³	120,000 N	122,760	122,760	120,000	120,000
Imports	1000 m ³	171,188 N	213,170 N	213,608	220,000	220,000
Exports	1000 m ³	159,812 N	182,150 N	182,177	200,000	200,000
Apparent consumption	1000 m ³	131,376	153,780	154,191	140,000	140,000
MDF (Medium density)						
Production	1000 m ³	770,000 N	787,710	858,000	830,000	840,000
Imports	1000 m ³	345,370 N	355,500 N	355,530	340,000	360,000
Exports	1000 m ³	617,387 N	638,060 N	639,400	620,000	630,000
Apparent consumption	1000 m ³	497,983	505,150	574,130	550,000	570,000
Other fibreboard						
Production	1000 m ³	70,000 N	71,610	71,610	270,000	270,000
Imports	1000 m ³	137,884 N	148,050 N	149,337	130,000	130,000
Exports	1000 m ³	54,301 N	60,830 N	60,833	50,000	50,000
Apparent consumption	1000 m ³	153,583	158,830	160,114	350,000	350,000
WOOD PULP						
Production	1000 m.t.	1 687,743 C	1 849,960 C	1 832,465	1 869,000	1 906,000
Imports	1000 m.t.	1 542,388 C	1 930,340 C	1 955,476	1 820,000	1 820,000
Exports	1000 m.t.	417,386 C	537,690 C	537,718	530,000	530,000
Apparent consumption	1000 m.t.	2 812,745	3 242,610	3 250,223	3 159,000	3 196,000
PAPER & PAPERBOARD						
Production	1000 m.t.	8 331,500 C	8 829,800 C	8 829,800	8 741,460	8 916,289
Imports	1000 m.t.	5 320,063 C	5 585,700 C	5 593,093	6 000,000	6 000,000
Exports	1000 m.t.	4 353,626 C	4 596,850 C	4 661,312	5 000,000	5 000,000
Apparent consumption	1000 m.t.	9 297,937	9 818,650	9 761,581	9 741,460	9 916,289